

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)  
Secteur Sanctions  
M. Roland Vock  
Effingerstrasse 27  
3003 Berne

Berne, le 6 octobre 2010 usam-To/pg

**Réponse à consultation**  
**Modification de la loi fédérale sur l'application des sanctions internationales**

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur l'objet susmentionné.

Organisation faïtière des PME, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 280 associations et quelque 300'000 entreprises. En tant que numéro 1 des PME helvétiques, elle s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Après avoir procédé à une consultation interne, nous sommes au regret de vous annoncer que seule la Chambre vaudoise des arts et métiers nous a fait parvenir sa réponse. Nous nous permettons dès lors de vous la faire suivre sans commentaire, si ce n'est que nous approuvons son contenu.

Tout en vous réitérant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur

Agathe Tobola Dreyfuss  
Secrétaire patronale

Annexe

- Copie réponse de la Chambre vaudoise des arts et métiers du 3 septembre 2010